



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2024

DIRECTION DE LA VIE CITOYENNE

19

OBJET : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE POUR LA PERIODE 2024-2027 AVEC LA CAISSE DES ALLOCATIONS FAMILIALES

**DELIBERATION
APPROUVEE PAR**

Voix pour

Voix contre

A l'unanimité

Abstention

1

Non-participation au vote :

Mme TAFAT est sortie de la salle avant la présentation du rapport et n'a pas pris part au vote

Annexes : Convention Territoriale Globale (CTG) et Plan d'actions

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, le douze novembre deux mille vingt-quatre,
S'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BERNO DOS SANTOS, Maire,

PRÉSENTS :

Mme BERNO DOS SANTOS, Mme CONTE, M MONNIER, M MEUNIER, M NICOT, Mme HUBERT, M DE JESUS PEDRO, Mme EMONET-VILLAIN, M ROGER, Mme TAFAT, M DOMPEYRE, Mme DEBUISSER, M POCHAT, Mme GRAPPE, M GEFFRAY, Mme KOFFI, Mme OGGAD, M SIMEONI, M JOUSSEN, Mme MESSMER, Mme ALLOUCHE, M DREUX, M DJEYARAMANE, M MOULINET, Mme GUILLEMET, M LARTIGAU, Mme BARRE, Mme LEPERT, M DUCHESNE, M LUCEAU, M SEITHER, M MASSIAUX, M LOYER, Mme SOUSSI

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme SMAANI
Mme GRIMAUD
M PROST
Mme BELVAUDE
M PLOUZE-MONVILLE

POUVOIRS :

Mme SMAANI à Mme HUBERT
Mme GRIMAUD à Mme CONTE
M PROST à M MONNIER
Mme BELVAUDE à Mme EMONET-VILLAIN
M PLOUZE-MONVILLE à M MEUNIER

SECRETAIRE : Pascal GEFFRAY

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME LE MAIRE

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante qu'en 2021, la Convention Territoriale Globale a remplacé le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et devient obligatoire pour les collectivités afin de pouvoir percevoir des financements et subventions de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF). La précédente convention territoriale globale s'est achevée au 31 décembre 2023.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale avec la Caisse des Allocations Familiales qui a pour objectif d'élaborer un projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles et la mise en place d'actions favorables aux allocataires. Elle a également pour but de renforcer l'efficacité, la cohérence ainsi que la coordination des actions en direction des habitants dans le domaine social. Elle permet d'optimiser l'offre existante et le développement d'actions nouvelles en identifiant les besoins.

Le déploiement de la CTG impose un diagnostic programmé partagé qui permet de mieux identifier les besoins spécifiques des familles présentes sur la commune.

Le diagnostic a pour objet de :

- Mettre en évidence les besoins prioritaires sur la commune ;
- Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- Pérenniser et optimiser l'offre de services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- Développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Avec une vision globale et décloisonnée des besoins sociaux sur le territoire, la CTG permet de fixer des priorités et des objectifs sous forme de projet social.

La CTG fera l'objet d'évaluations régulières lors de comités de pilotage et d'un bilan en fin de convention.

Cette délibération propose le renouvellement de cette convention pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Aussi, il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante d'autoriser Madame le Maire à signer la Convention Territoriale Globale et les documents y afférents.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code de la sécurité sociale, et notamment ses articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF),

Vu la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2023/2027, arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF),

Considérant la volonté de la CAF de signer une Convention Territoriale Globale avec la Ville de Poissy,

Considérant que la CAF contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles,

Considérant qu'en se consacrant prioritairement aux territoires et aux publics les moins bien servis, l'action sociale et familiale des CAF s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur des champs d'intervention communs, pour lesquels elle apporte une expertise reconnue, une ingénierie et des outils.

Accusé de réception en préfecture 078-217804988-20241118-CM_20241118_19-DE Date de télétransmission : 25/11/2024 Date de réception préfecture : 25/11/2024

Considérant que l'analyse conduite par la CAF vise à mutualiser les connaissances des besoins des familles et de leur situation sur le territoire et fait apparaître les caractéristiques territoriales détaillées dans le diagnostic partagé, l'offre de structures de proximité, d'équipements et de services à la famille, les orientations et les champs d'intervention à privilégier sur le territoire,

Considérant que la Convention Territoriale Globale vise à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre,

Considérant que ce plan d'actions pourra être modifié et intégrer de nouvelles actions en fonction des réalités de territoire,

Considérant que ces évolutions seront suivies par des comités,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

D'adopter les termes de la Convention Territoriale Globale 2024-2027.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention avec le Directeur de la Caisse des Affaires Familiales des Yvelines et toutes les pièces s'y rapportant, et notamment les conventions de mise en œuvre, avenants et annexes.

Article 3 :

De dire que les recettes seront versées au budget.

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles (56 avenue de St-Cloud 78011 Versailles cedex <https://citoyens.telerecours.fr/>) dans les deux mois courant à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication ou de sa notification. Dans le cas d'un recours gracieux, son rejet explicite ou son rejet implicite au terme d'un délai de deux mois ouvre à l'intéressé le droit de saisir le tribunal administratif d'un recours contentieux pendant un nouveau délai de deux mois.

Article 5 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**



Sandrine BERNOS DOS SANTOS



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Communes plus de 5 000 habitants

Entre :

- la Caisse des Allocations familiales des Yvelines représentée par la Présidente de son Conseil d'Administration, Madame Sophie BARROIS et par son Directeur, Monsieur Didier GROSJEAN, dûment autorisés à signer la présente convention ;

ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- la commune de POISSY, représentée par son maire Sandrine BERNO DOS SANTOS, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;

ci-après dénommé « la commune ».

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20241118-CM_20241118_19-DE
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;
vu le Code de l'action sociale et des familles ;
vu le Code général des collectivités territoriales ;
vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;
vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;
vu la délibération du conseil d'administration de la Caf des Yvelines en date du 31 janvier 2022 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;
vu la délibération du conseil municipal de la ville de POISSY en date du 18/11/2024 figurant en annexe 7 de la présente convention.

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20241118-CM_20241118_19-DE
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles et de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf des Yvelines et la commune de POISSY souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur la commune (figurant en annexe 1 de la présente convention) ;

Accusé de réception en préfecture 078-217804988-20241118-CM_20241118_19-DE Date de télétransmission : 25/11/2024 Date de réception préfecture : 25/11/2024

- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (annexe 3) ;
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Une possibilité de Ctg à l'échelon intercommunal ou de bassin de vie sera à terme la cible idéale selon le niveau de coopération politique souhaité sur les territoires.

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la commune concernent les secteurs de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la famille, les aînés, les structures s'y rapportant, les services et animations rattachées à ce public (sport, culture, accès aux droits, autonomie des jeunes, citoyenneté ...)

La ville de Poissy a en lien avec la CAF :

- Un Projet Educatif de Territoire (PEDT)
- Un lieu d'Accueil Enfants Parents
- Un Relai Petite Enfance
- 5 crèches municipales
- 12 accueils de loisirs
- Des structures d'animation sportive, culturelle et sociales (listées en annexe 3)
- 1 service jeunesse
- 1 centre social communal et ses annexes au sein des QPV

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE

La commune met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

La petite enfance, l'enfance et l'éducation, la jeunesse, la famille, les aînés, le sport, la culture, la solidarité, le handicap, l'insertion et l'accès aux droits.

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf des Yvelines et la commune de POISSY s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres à chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20241118-CM_20241118_19-DE
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services destinés aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec la collectivité signataire, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire Ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 3.

Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la commune.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la commune.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

1. Données statistiques

Les parties acceptent de mettre à disposition des données statistiques respectant la règle de la Caf des Yvelines en matière de secret statistique :

- toute valeur portant sur des zones communales ou infra-communales de moins de 100 allocataires sera mise à blanc ;
- toute valeur inférieure à 5 allocataires et différente de zéro sera mise à blanc.

Les parties s'engagent à utiliser ces données pour un usage interne dans le cadre de sa politique.

Elles s'engagent à ne pas céder, sous une forme ou sous une autre, tout ou partie des informations ci-dessus recueillies.

2. Données à caractère personnel

En cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés,

Accusé de réception en préfecture 078-217804988-20241118-CM_20241118_19-DE Date de télétransmission : 25/11/2024 Date de réception préfecture : 25/11/2024

d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan d'actions de la présente convention (ou de l'avenant à cette convention). Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'annexe 6 ou via un avenant à la présente convention

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2027.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Accusé de réception en préfecture 078-217804988-20241118-CM_20241118_19-DE Date de télétransmission : 25/11/2024 Date de réception préfecture : 25/11/2024

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 - LES RECOURS

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Versailles, le XX/XX/2024.

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

Cette convention comporte ... pages paraphées par les parties et sept annexes.

La Caisse d'Allocations familiales des Yvelines		La commune de POISSY
Le Directeur	La Présidente	Le Maire, Vice-Présidente de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, Conseillère régionale d'Île-de-France, #signature# Sandrine BERNO DOS SANTOS
Didier GROSJEAN	Sophie BARROIS	

Accusé de réception en préfecture
078-217904988-20241118-CM-20241118_10-DE
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

Sources du diagnostic :

Contrat de ville 2024-2030 / Analyse des besoins sociaux / Insee / Renouvellement agrément CS 2023 / I*Rise
Conseil Enquête QPV2023

Géographie

- Poissy est située à 15 km de l'axe Paris-La Défense et à proximité de la vallée de la Seine. Elle est bordée par la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye et par les bords de Seine.
- Cinquième ville des Yvelines, la commune compte 39 731 habitants (source INSEE 2020). 14 quartiers dont 2 Quartiers Prioritaires de la ville (8 000 habitants) composent son territoire.
- Poissy a engagé dès 2014 une modernisation qui lui a permis d'accroître son attractivité et d'attirer les marques internationales. Le siège social de Stellantis Europe, la plus grande concession Porsche d'Europe ou encore le centre d'entraînement du Paris-Saint-Germain sont autant de fleurons qui contribuent à la renommée et au dynamisme de la collectivité.
- La commune fait partie depuis le 1er janvier 2016 de l'intercommunalité Grand Paris Seine & Oise qui regroupe 73 communes.

Démographie

- Evolution croissante des habitants – Environ 40 000 habitants
- Densité de population élevée avec 2 950 habitants/km²
- Tranches d'âges les plus nombreuses sur le territoire : 0-4 ans et 20-35 ans
- 1 pisiacais sur 5 à moins de 5 ans
- Les jeunes de moins de 35 ans représentent 39% de la population totale
- Les plus de 60 ans représentent 21 % de la population et les retraités représentent quant à eux un quart des pisiacais
- 20% des habitants résident en Quartier Prioritaire de la Ville : Le quartier de Beauregard comptant 5 685 habitants et celui de St-Exupéry avec 1 854 habitants

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20241118-CM_20241118_19-DE
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

- Sur le QPV de Saint-Exupéry dont plus de 40% de la population à moins de 25 ans. Il a 3,8 fois plus de moins de 20 ans que de plus 60 ans dans ce quartier. C'est également le QPV le plus jeune des Yvelines.
- Dans le QPV de Beauregard on note une forte présence de la jeunesse, 36% des habitants ont moins de 25 ans.

Selon l'Observatoire des Territoires :

- 0-4 ans : 8,7% soit 3 456 enfants
- 5-9 ans : 6,7% soit 2 661 enfants
- 10-14 ans : 6,1% soit 2 423 jeunes
- 15-19 ans : 5,3% soit 2 105 jeunes
- 20-24 ans : 5,1% soit 2 026 jeunes

Composition des ménages

- Selon l'Observatoire des Territoires, les familles monoparentales sont en hausse sur la commune. Dans les QPV, les familles monoparentales représentent 27,7 % des familles à Saint-Exupéry soit 170 ménages et près de 400 ménages à Beauregard soit près de 17% des familles de ce quartier.
- Les ménages dont la famille principale est composée d'un couple avec enfant représentent 44,9 %. Les ménages pisciacais avec enfant sont majoritairement composés de 1 à 2 enfants.
- Les familles monoparentales représentent quant à elles 22,6 %
- On note la présence de grands ménages (6 personnes ou plus) dans le QPV de Saint-Exupéry soit près de 15 % tandis qu'à Beauregard ces ménages sont à hauteur de 4,1 % et en diminution de 13 % en 5 ans.

FAM T3bis - Composition détaillée des familles composées de couples avec enfant(s)

Couples avec enfant(s)	2021	%
Ensemble	4 819	100,0
Famille traditionnelle	4 436	92,1
Famille recomposée	382	7,9

Sources : Insee, RP2021, exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2024.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20241118-CM_20241118_19-DE
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

Familles et parentalité

- 61% des ménages sont sans enfants
- 11% de familles monoparentales

Parentalité

- Présence d'une référente familles au sein du centre social et ses annexes
- Le dispositif du Programme de Réussite Educative visant à construire des parcours personnalisés pour les enfants et adolescents de 2 à 18 ans pour les familles rencontrant des difficultés dans leur quotidien scolaire et familial (accompagnement à la scolarité, soutien à la parentalité, prévention du décrochage scolaire, accès aux soins, la culture, les loisirs)
- Le label Cité Educative obtenu par la ville de Poissy en 2021 et renouvelé en 2024. Ce label permet aux acteurs du territoire de lutter contre la ségrégation en déployant de manière coordonnée davantage de moyens humains et financiers
- Des partenaires, œuvrant sur cette thématique, présents sur le territoire : Conseil Départemental, tissu associatif (association Alternative...)

Séniors

- Une population âgée nombreuse à Poissy témoignant du vieillissement de la population
- 7 912 pisciacais ont plus de 60 ans dont environ 1 300 vivent en QPV
- 3 046 ont plus de 75 ans
- En 2022, 84 aînés ont bénéficié du portage de repas à domicile, et 3 374 aînés ont participé aux animations, aux sorties et aux manifestations proposées par la Maison Bleue, guichet unique de la ville à destination des séniors
- La mobilité des séniors : Dispositifs existants sur la ville de Poissy (Navette bleue, minibus...)
- La Résidence autonome « Les Ursulines », est un établissement pour personnes âgées autonomes dont la gestion est assurée par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Poissy. N'étant pas une structure médicalisée, elle offre un hébergement

Accusé de réception en préfecture
078-217904988-20241118-CM120241118_19-DE
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

simple ». Elle propose 69 logements. L'équipe de l'établissement assure une présence quotidienne (jour et nuit) auprès des résidents.

Santé et accès aux droits

Santé

- Contrat Local de Santé (CLS)
- Maison Les 3 Arches
- Le plan cancer avec le volet prévention

Accès aux droits

- Un point justice existant sur le territoire
- En 2022, le point justice a accueilli 2 184 personnes, a répondu à 2 547 appels téléphoniques et a traité 150 demandes mails
- Les juristes ont honoré 2 283 rendez-vous

Handicap

- Référente handicap au sein de la Maison Bleue
- Rajout éléments chiffrés
- Permanence MDPH à la Maison Bleue

La scolarité

Population en âge d'être scolarisée selon Insee 2020

- 0-2 ans : 2 081 enfants soit 5,2 %
- 3-10 ans : 4 527 enfants soit 11,4 %
- 11-14 ans : 1 921 jeunes soit 4,8 %
- 15-17 ans : 1 421 jeunes soit 3,6 %
- 18-24 ans : 2 711 jeunes soit 6,8 %

Effectifs scolaires 2024/2025

- Maternels -> 1 768
- Elémentaires -> 3 457
- Collèges -> 2 675
- Lycées (général, technologique, pro) -> 3 089

Les établissements scolaires

Liste des établissements d'enseignement scolaire du premier degré concernés sur une organisation scolaire sur quatre jours

Ecoles maternelles et primaires publiques :

- | | |
|-----------------|----------------|
| ▪ Foch | ▪ La Bruyère |
| ▪ Péguy | ▪ Ronsard |
| ▪ Saint-Exupéry | ▪ Montaigne |
| ▪ Les Sablons | ▪ Pascal |
| ▪ Abbaye | ▪ Fournier |
| ▪ Victor-Hugo | ▪ Mandela |
| | ▪ Lucie Aubrac |

Ecoles maternelles et primaires privées sous contrat :

- Institution Notre-Dame

La ville comprend également deux établissements privés hors contrat

- Cour La Galiote (Réseau Espérance Banlieue)
- Ecole Montessori Bilingue de Poissy

Liste des établissements d'enseignement secondaire avec une organisation scolaire sur quatre jours

Etablissement publics :

- Collège Les Grands-Champs
- Collège Jean-Jaurès
- Cité scolaire Le Corbusier

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20241118-CM_20241118_19-DE
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

- Lycée Adrienne Bolland
- Lycée Charles De Gaulle
- Etablissement privé sous-contrat :
- Collège de l'institution Notre-Dame

Les accueils de loisirs

Les accueils de loisirs maternels et élémentaires sont organisés par la collectivité et sont ouverts au sein d'espaces éducatifs mutualisés. Ils offrent un accueil avant l'école de 7h à 8h20 et après l'école de 16h30 à 19h00. Chacune de ces structures fait l'objet d'une déclaration auprès des services de la SDJES (TAM : Téléprocédure Accueils de Mineurs).

Liste des accueils périscolaires maternels et élémentaires municipaux

- Foch, 1 rue des Fauvettes
- Péguy, 32 avenue Fernand Lefebvre
- Les Sablons, 59 rue Georges Constanti
- Abbaye 2 Allée des Glaïeuls
- Montaigne, Rue Montaigne
- Pascal 42 Rue d'Aigremont
- Ronsard 17 rue Ronsard
- Victor Hugo 11 Boulevard Victor Hugo
- La Bruyère 3 rue Ernest Lavis
- Mandela 6 allée Colette et Pierre André Verger
- Robert Fournier 5 impasse Mademoiselle Lenormand
- Lucie Aubrac, Sente de la Paix
- Maison de l'enfance, 13 avenue du bon roi St-Louis

Diplômes et emploi

Enseignement

- 33 % de la population est diplômée en enseignement supérieur
- Plus de deux tiers des habitants des QPV n'a pas le BAC
- 96 % des 15-17 ans sont scolarisés, seule la moitié des 18-24 ans le reste.

Accusé de réception en préfecture 078-217804988-20241118-CM_20241118_19-DE Date de télétransmission : 25/11/2024 Date de réception préfecture : 25/11/2024
--

Emploi

- 39 % de la population fait partie de la catégorie socio-professionnelle des cadres et professions intermédiaires supérieurs
- Environ 1 500 pisciacais en contrat précaire et 3 650 au chômage (données 2019 Analyse des besoins sociaux)
- Demandeurs d'emploi de profils féminins majoritairement, âgés de 26 à 39 ans, peu qualifiés
- Revenu médian pisciacais 1 500 €
- Revenu médian d'un ménage pisciacais 1 819 €
- 3 650 pisciacais sont chômeurs dont 52 % de femmes. La tranche d'âge la plus touchée est les 26-39 ans
- 34 % des ménages pisciacais sont non imposables sur le revenu
- 15 % vivent sous le seuil de pauvreté
- 49 % des pisciacais sont allocataires CAF dont plus de 2 100 foyers dépendants des prestations CAF

Focus emploi sur les QPV

Quartier de Beauregard

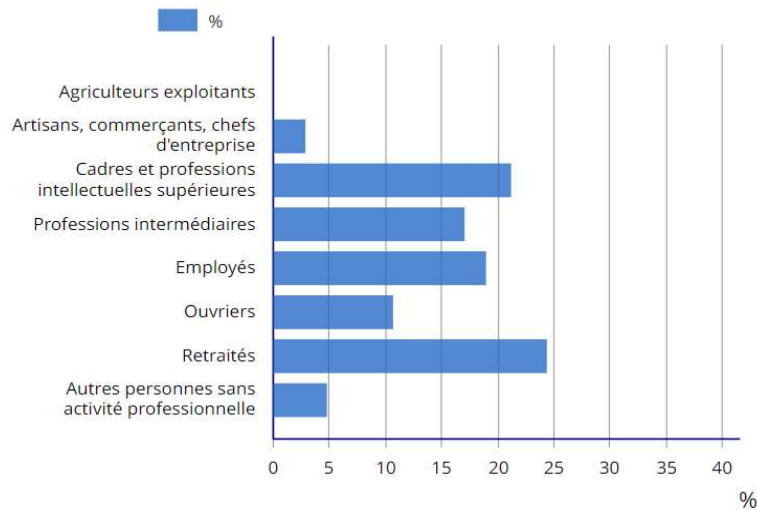
- 45 % des 15-64 ans sont sans emploi
- -14 points d'écart entre le taux d'emploi des femmes et des hommes
- 22 % des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi

Quartier Saint-Exupéry

- 49 % des 15-64 ans sont sans emploi
- -12 points d'écart entre le taux d'emploi des femmes et des hommes
- 28 % des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi

FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2021

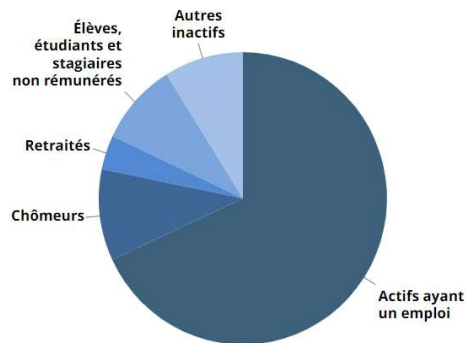
FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2021



Source : Insee, RP2021 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2024.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2021

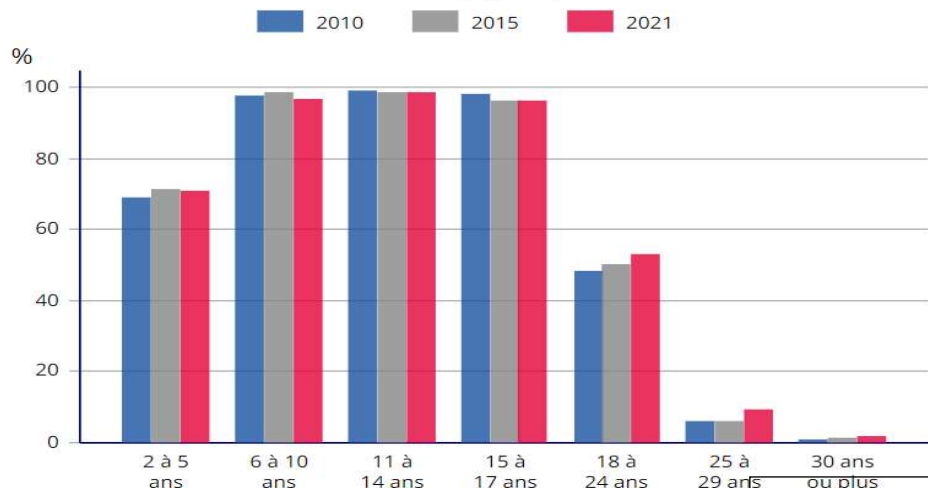
EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2021



Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge (en %)

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge (en %)



Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20241118-CM_20241118_19-DE
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

Logements

- La ville de Poissy dispose d'environ 17 000 logements
- 43 % des pisciacais sont propriétaires de leur logement
- 1/3 des logements sont des logements sociaux et 46 % sont situés en QPV
- 13 bailleurs sociaux sont présents sur le territoire
- Près de 50 % des pisciacais demandant un logement à Poissy ont des revenus modestes et inférieurs au revenu médian

QPV et jeunesse

Focus : les quartiers prioritaires

	Quartier de Beauregard	Quartier de St-Exupéry
Nombre d'habitants	5 685 habitants Représentent 15% de la population de la ville	1 844 habitants Représentent 5 % de la population de la ville
Moins de 25 ans	38 %	50 %
Plus de 60 ans	21 %	11 %
Nombre de familles monoparentales	23 %	33 %
Revenus	2 047 personnes vivent avec moins de 1 102€ par mois	572 personnes vivent avec moins de 1 102 € par mois
Emploi et formation	45 % des 15-64 ans sont sans emploi 22 % des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi	49 % des 15-64 ans sont sans emploi 28 % des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi
Logements sociaux	1 941 logements sociaux 19 % de logements sur-occupés	565 logements sociaux 25 % de logements sur-occupés
Taux de vacances	4 %	

FOCUS : La jeunesse pisciacaïse au sein des Quartiers Prioritaires de la Ville

Etude réalisée par l'ARISE CONSEIL – Résultats de l'enquête QPV 2023

	Besoins des 11-16 ans	Besoins des 16-25 ans
Vie scolaire	Besoin d'accompagnement à la scolarité : soutien scolaire, aide aux devoirs	
Accès aux loisirs		Elargissement de l'accès aux loisirs et du volet culturel
Mobilité		Logique de proximité : se déplace rarement en dehors du quartier Frein : coût des transports en commun
Prévention / Accès aux soins	Besoins ressortis sur les gestes de prévention 1ers secours et sur la lutte contre le harcèlement	Accès au soins compliqués, services saturés, freins financiers
Vie sociale	Les jeunes préfèrent voir leurs amis sur l'espace public, utilisent les réseaux sociaux pour communiquer. Peu de connaissance des structures existantes	Souhait d'avoir une amplitude horaire plus étendue sur les structures d'accueil au sein des quartiers. Les jeunes fréquentent uniquement les jeunes du même quartier
Accès aux droits		Structures et dispositifs existants peu visibles pour les jeunes Besoin d'accompagnement dans les démarches
Alimentation		Difficultés pour s'alimenter Où trouver une aide alimentaire ?
Emploi		Effets de discrimination ressentis Peu recours aux services d'insertion et de l'emploi Manque de réseau
Engagement		Les jeunes ont le désir de se sentir écoutés et considérés. Souhait d'être utile pour leur quartier Souhait d'engagement collectif
Interventions au sein du quartier		Travail sur la propreté, quartier solidaire en aidant les familles dans le besoin, travail sur le comportement et le vivre ensemble

Accusé de réception en préfecture
078-247804988-20241118-CM_20241118_19-DE
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

Notons que la Caf accompagne depuis 2012 (CEJ signé le 27/12/2012) une fonction de coordination petite enfance et jeunesse via le Contrat enfance jeunesse. Actuellement, cette fonction est assurée à hauteur de 4 ETP.

Sur la durée de la présente CTG, la Caf accompagnera la collectivité dans la mise en conformité des postes de chargés de coopération dont les missions sont identifiées en annexe 5.

Depuis 2022 la ville de Poissy a un chargée de coopération.

ANNEXE 2 – PLAN D’ACTIONS

Le plan d’actions

[Intégrer-le ici](#)

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20241118-CM_20241118_19-DE
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

ANNEXE 3 - LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE

Ville de Poissy	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
STRUCTURES PETITES ENFANCE	
Crèches municipales	
MA Graine d'Etoile	Accueil collectif -> 107 rue Saint-Sébastien
MA Frimousse	26 rue Ronsard
CC Pom'cannelle	13 avenue du maréchal Lyautey
CC Le petit Prince	1 rue Rolland Le Nestour
CF St-Louis (les petits sucres d'orge)	13 avenue du maréchal Lyautey 117 rue Saint-Sébastien
LAEP Au fil des mots	22 A rue Jean-Claude Mary
RPE	Place de la République <u>3 lieux d'intervention :</u> Poissy centre-ville : 1 rue des fauvettes Poissy Beauregard : 26 rue Ronsard Poissy Saint-Exupéry : 117 rue Saint -Sébastien
ALSH	
AL Les sablons	59 rue Georges Constanti
AL Pascal	42 rue d'Aigremont
AL Ronsard	17 rue Ronsard
AL Victor Hugo	11 boulevard Victor Hugo
AL La Bruyère	3 rue Ernest Lavisce
AL Peguy	32 avenue Fernand Lefebvre
AL Foch	2 rue des fauvettes
AL Mandela	6 allée Colette et Pierre André Verger
Maison de l'Enfance	13 avenue du bon roi Saint Louis

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20241118-CM_20241118_19-DE
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

AL Fournier	1 impasse mademoiselle Lenormand
AL Montaigne	17 rue Montaigne
AL Lucie Aubrac	Sente de la paix
STRUCTURES D'ANIMATION CULTURELLE	
Ludothèque	
Médiathèque	Avenue Maurice Berteaux
Bibliothèque André Malraux	Avenue du Maréchal Lyautey
STRUCTURES D'ANIMATION SOCIALE	
Centre social André Malraux et ses annexes	25 avenue du maréchal Lyautey Antenne Club Pascal – Rue Pascal Antenne St Exupéry – 40 rue Saint-Sébastien Antenne La Coudraie - 1 esplanade de la Coudraie ou 3 impasse Mademoiselle Le Normand
Service jeunesse La Source	13 boulevard Victor Hugo
SEJOURS 2023	
Séjour stage foot	Colos apprenantes - Royan - Du 30 juillet au 4 août 2023 – 20 places - de 11 à 17 ans
Séjour à Poitiers	Colos apprenantes - Du 30 juillet au 5 août 2023 - 20 places - de 11 à 17 ans
Séjour à Chatel	Colos apprenantes - Du 11 au 20 juillet 2023 – 20 places – de 11 à 17 ans
Séjour à St-Fargeau	Colos apprenantes - Du 21 au 25 août 2023 – 20places – de 11 à 17 ans
Séjour Raid Aventure	CLSPDR – Rapprochement jeunes / police – Août 2023 – Belflou - 12 jeunes – de 13 à 17 ans
BAFA/D	
	En moyenne 5 stagiaires BAFA / an et 2 BAFA/D

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20241118-CM_20241118_19-DE
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

ANNEXE 4 - MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

Les instances.

La Ctg signée entre la Caf des Yvelines et la Ville de POISSY a aussi pour objectifs de clarifier les champs de compétence et d'intervention des partenaires et de favoriser la complémentarité et l'articulation des interventions de chacun des acteurs locaux.

A ce stade, différentes instances partenariales voire groupes de travail sont déjà à l'œuvre sur le territoire.

Dispositif (de rattachement)	Nom de l'instance	Missions	Composition	Périodicité de réunion
Conseil Local de la Sécurité, Prévention de la Délinquance et Radicalisation (CLSPDR)	- Plénière -Ateliers thématiques	-Présentation des actions et bilans d'actions en fonctions des axes stratégiques du CLSPDR -Etudes et réflexions autour de thématiques prédéfinies / Propositions d'actions	-Hautes instances, partenaires -Partenaires du territoire, associés aux thématiques	- 1 fois/an -3 fois/tan
Programme de Réussite Educative (PRE)	-Comité technique en Préfecture - Conseil Local du PRE	-Présenter la programmation annuelle et le bilan qualitatif et financiers des actions N-1 -Instance partenariale présentant les actions menées dans le cadre du PRE et leurs bilans	_Délégué du Préfet, Chargé de mission PRE en Préfecture, chargé de mission éducation prioritaire, Directeur Général Adjoint Vie citoyenne, Coordinatrice du PRE	-1 fois/an -1 fois/an

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20241118-CM_20241118_19-DE
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

			-+ l'ensemble des partenaires	
Cité Educative (CE)	-Comité de pilotage en Préfecture -Comité technique / Troïka -Ateliers thématiques	-Note de cadrage Axes stratégiques et politiques Présentation de la feuille de route, des budgets, des bilans, des projections -Décision de mise en place des actions, suivi des actions, suivi budgétaires - Etudes et réflexions autour de thématiques prédéfinies / Propositions d'actions	Préfet délégué à l'égalité des chances, chargé de mission préfecture CE, Délégué du Préfet, Directrice académique, DGA ville de Poissy, Chef de projet CE, Principal chef de file, Inspectrice académique, coordonnateur REP+ EN, partenaires CE	-2 fois/an -10 fois/an (mensuellement) -3 fois/an
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	Réunion de coordination	Définir la mise en place des séances du CLAS ainsi que les objectifs Cibler les enfants	Coordinatrice du CLAS Education Nationale	1 fois/an
Programme Régional d'Insertion Jeunesse (PRIJ)	Réunions partenariales	Obtenir des résultats significatifs en termes d'insertion sociale et professionnelle des jeunes des quartiers	Délégué du Préfet, chargé de mission PRIJ, acteurs professionnels et bénévoles accompagnement ce public	1 fois/trimestre
Contrat Local de Santé (CLS)	- Comité de pilotage -Groupes de travail	Recenser les besoins du territoire et mettre en place des actions adaptées	Partenaires Signataires	1 fois / an Groupe de travail en fonction des besoins
PAEJ	Néant	Accompagner les jeunes et de leur entourage en leur proposant accueil,		

Accusé de réception en préfecture
 078-217804988-20241118-CM_20241118_19-DE
 Date de télétransmission : 25/11/2024
 Date de réception préfecture : 25/11/2024

		écoute, soutien, sensibilisation, orientation et médiation.		
Conseil des sages	Rencontre entre membres	Rendre les aînés acteurs des actions mises en place à la maison bleue	Membres du conseil des sages	1 fois / trimestre
CODES	Réunions	Renforcer le lien et les interactions entre la municipalité et la société civile	Membres du CODES nommés par arrêté	1 fois / mois
COMITE DES HABITANTS	Réunions d'informations et d'échanges	Concierter les habitants afin de récolter leurs besoins, envies, idées sur le territoire	Habitants Direction centre social Référénte familles du centre social Invités selon les thématiques et les remontées	1 fois / mois

Le pilotage de la Ctg nécessite une organisation spécifique permettant d'appréhender globalement à l'échelle du territoire les différentes politiques menées et leurs effets.

Pour ce faire, un comité de pilotage est mis en place conformément à l'article 6 de la présente Ctg.

Le (a) chargé (e) de coopération (cf. annexe 5).

Pour favoriser le soutien à l'atteinte des objectifs de développement et de structuration d'une offre de service globale et de qualité sur le territoire, il est nécessaire d'identifier une fonction de coopération entre les acteurs du territoire.

Cette fonction de coopération met également en réseau les acteurs du territoire pour créer des synergies, se saisir de coopération et de mutualisations et accroître in fine l'efficacité des interventions. Cette fonction pourra être portée par un (e) professionnel, (le) « chargé de coopération », dont les missions et activités sont identifiées au référentiel métier annexé à la présente convention.

Le contenu et l'organisation de la fonction de coopération doivent être arrêtés d'un commun accord. La Caf apporte son expertise concernant les attendus du poste et émet un avis sur le choix de la collectivité, préalablement à la phase finale du recrutement.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20241118-CM_20241118_19-DE
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

Définition	Met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire. Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, il participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes. L'enjeu de son poste réside dans le renforcement de la fluidité de l'ensemble de la chaîne de responsabilité : celle-ci doit concilier priorité politique et prise en compte des enjeux locaux. Elle s'appuie sur une dynamique « descendante » : pour tenir compte des orientations stratégiques, des leviers et contraintes budgétaires et des impératifs opérationnels ; et sur une dynamique « ascendante » : pour construire des dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales et accompagner l'innovation sociale.
Contexte	▪ Évolution des politiques publiques, des missions de service public et des modes sociétaux : plan de cohésion sociale, principes du développement durable et de démocratie locale, politiques d'emploi, d'aménagement, d'économie solidaire, d'habitat, etc. ▪ Mutations institutionnelles, développement de l'intercommunalité et recomposition des territoires et de leur articulation : évolution de la représentation de l'État en territoire (développement des agences nationales, etc.), processus de décentralisation et renforcement de l'échelon régional et local. Développement de l'intercommunalité et des logiques de coopération ▪ Développement des démarches de pilotage, de contractualisation et d'appui aux territoires : Déclinaisons opérationnelles des orientations stratégiques définies dans le cadre du Sdsf/Sdavs dans les conventions territoriales globales (Ctg), contrats territoriaux, contrats urbains de cohésion sociale, contrats d'agglomération), développement des modes de concertation des dispositifs partenariaux et contractualisés, des appels à projet, évolution des outils de la gouvernance locale et de la promotion du territoire (SEM, SPL, GECT, agences de développement, etc.), développement des outils de planification et d'observation. Développement des politiques publiques globales et transverses ▪ Développement des dispositifs de démocratie locale et de proximité : Changement des techniques et des modes de travail : logiques de transversalité et de management

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20241118-CM_20241118_19-DE
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

	par projets, relations en réseau, travail coopératif en ligne, technologies de l'information et de la communication. Diversification de la demande des familles : flexibilité des horaires
Attendus	► Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques et notamment « inclusion » en matière d'accès des enfants issus de familles défavorisées (ainsi que ceux porteurs de handicap) et d'offres disponibles pour ces enfants ► Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage – Établir un état des lieux des dispositifs et acteurs du développement territorial – Identifier des tendances et facteurs d'évolution – Conseiller et/ou réaliser des prestations de service et d'accompagnement des porteurs de projet – Repérer les leviers d'intervention possibles de la collectivité – Traduire les orientations politiques en plans d'action – Proposer les modalités de mise en œuvre des projets locaux et des programmes d'actions ► Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la Ctg – Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial concevoir, formaliser, conduire des programmes, contrats, procédures ou des projets opérationnels – Poursuivre le maillage territorial, l'accessibilité et la qualité des modes d'accueil du jeune enfant : avec une attention particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou de pauvreté – Soutenir la diversification et l'accessibilité de l'offre de loisirs, notamment sur le temps du mercredi et des vacances – Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes et leur insertion
	► Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits » – Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage – Traduire les orientations politiques en plans d'actions – Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités – Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire – Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (Ctg) – Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs ► Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles – Participer au diagnostic socio-économique du territoire

Accusé de réception en préfecture
678-217804988-20241118-CM_20241118_19-DE
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

Activités	- Évaluer les demandes et les attentes des familles et les qualifier en besoins - Animer et suivre les commissions d'admission ► Animer la mise en réseau des acteurs - Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques - Être en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial - Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale ► Organiser et animer la relation avec la population - Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants - Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public - Concevoir et développer des supports d'information - Réguler les relations entre institutions, acteurs et population - Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement
-----------	---

ANNEXE 6 – EVALUATION

La démarche d'évaluation porte sur 2 volets complémentaires.

1. Evaluation des actions mises en place dans le cadre de la CTG.

Au regard du plan d'actions, chaque fiche action comprendra des critères d'évaluation.

2. Evaluation de la démarche Ctg sur le territoire au regard des objectifs suivants :

Améliorer la lisibilité de l'intervention de la Caf.

La Caf est-elle mieux repérée dans ses rôle et missions ? Par les familles, par les acteurs locaux ?

Les familles et les partenaires sollicitent-ils la Caf à bon escient ?

Améliorer le partenariat local.

En quoi la CTG a renforcé le partenariat ?

Quels sont les impacts de la démarche CTG sur le partenariat entre les signataires CTG, sur les relations entre les partenaires du territoire et l'articulation de leurs interventions ?

Proposer des offres de services adaptées aux besoins des habitants du territoire.

Des services ou structures nouveaux ont-ils été créés ?

Les services ou structures existantes ont-ils été optimisés ? (Fréquentation, coût...)

Des nouveaux habitants fréquentent-ils ces services et/ou structures ?

Les modalités plus précises d'évaluation (rythme, participants, indicateurs qualitatifs, ...) ainsi que les questions évaluatives feront l'objet d'un groupe de travail.

Elles seront présentées et validées par le Comité de Pilotage annuel.

La fonction de coopération.

Les effets de la fonction de coopération seront mesurés au terme de l'engagement pluriannuel et seront appréciés au regard :

- des attendus et des activités figurant dans le référentiel d'emploi annexé ;
- des objectifs de développement de nouveaux services, de nouveaux partenariats et/ ou de nouvelles prises de compétences à l'échelon de l'intercommunalité fixées dans le cadre de la Ctg.

Les indicateurs d'évaluation sur cette fonction de coopération seront donc identifiés dès la signature de la Ctg.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20241118-CM_20241118_19-DE
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

ANNEXE 7 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POISSY

A intégrer directement dans ce document.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20241118-CM_20241118_19-DE
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024



PLAN D'ACTIONS CTG 2024-2027 - VILLE DE POISSY



Le XX/XX/20XX

Besoins repérés - cf. diagnostic (enjeux)	Objectifs (changements souhaités / résultats attendus)	Action(s) prévue(s) <i>plusieurs actions peuvent répondre à 1 objectif</i>	Freins ou leviers identifiés	Porteurs du projet / Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation QUANTITATIFS	Indicateurs d'évaluation QUALITATIFS	Calendrier de mise en œuvre (mois et année)
PETITE ENFANCE							
En démographie, la tranche des 0-4 ans est la plus élevée, et le nombre des familles monoparentales est en hausse	Favoriser le développement et l'épanouissement de chaque enfant dans la vie en collectivité, poursuivre et enrichir le soutien aux familles	Développer le Relais Petite Enfance pour informer, se former et se rencontrer dans un espace éducatif mutualisé		Service de la ville petite enfance CAF Conseil Départemental des Yvelines	Nombre d'usagers fréquentant le RPE Nombre de professionnels accompagnés Nombre d'enfants qui fréquente le RPE Nombre d'ateliers d'éveil proposés Nombre de nouveaux professionnels	Satisfaction des familles, meilleure rentrée scolaire pour des enfants socialisés.	Reconduction en année civile
		Promouvoir le métier d'Assistant Maternel pour augmenter le nombre de places d'accueil sur le territoire					
		Créer et maintenir les postes de psychologue et psychomotricien dans les EAJE			Service de la ville CAF Cité Educative, Agence Régionale de Santé	Nombre d'enfants suivis ou ayant bénéficiés d'ateliers de psychomotricité Nombre de familles suivies Nombre d'enfants porteurs de troubles du comportement détectés et orientés Nombre d'heures d'analyse des pratiques pour les professionnels	Prise en charge précoce des troubles du neuro-développement et amélioration Amélioration des pratiques professionnelles
Absence de modèles parentaux, nouvelles familles démunies face à l'éducation d'un enfant	Concevoir et proposer des dispositifs pour les enfants garantissant la continuité éducative, poursuivre et enrichir les dispositifs associant les enfants, les familles et les professionnels	Animer le Lieu d'Accueil Enfants/Parents qui a pour mission de : conforter la relation enfants/parents et d'élargir cette relation à d'autres enfants et d'autres adultes, de faciliter l'exercice de la fonction parentale à partir d'écoute et d'échanges autour des liens familiaux et sociaux		Service de la ville Petite enfance CAF Conseil Départemental des Yvelines	Nombre d'heures d'ouverture au public Nombre de familles et d'enfants fréquentant le LAEP	Satisfaction des familles, enfants apaisés et ayant eu une expérience de socialisation, facilitation de la séparation	Reconduction en année civile
En démographie, la tranche des 0-4 ans est la plus élevée, et le nombre des familles monoparentales est en hausse , La grande majorité des enfants présentant des retards d'acquisition notamment dans la lecture et le langage sont surexposés aux écrans	Favoriser le développement du tout-petit à travers son éveil culturel Faire acquérir au tout-petit et à sa famille les clés d'entrée dans les lieux culturels	Mettre en place des ateliers spécifiques et adaptés pour les 0-3 ans et leurs parents (Mercredis des Tout-Petits, Ateliers Bouts d'choux, spectacles...)	Postes de référentes Petite Enfance dans les bibliothèques Contraintes budgétaires	Direction de la Culture : Maison de Fer, Musée du Jouet, Service des bibliothèques Intervenants extérieurs	Nombre d'usagers qui auront fréquenté les actions Nombre d'ateliers proposés Nombre d'inscriptions au service des bibliothèques et fréquentation des musées	Satisfaction des familles qui ont parfois du mal à trouver des animations culturelles adaptées en-dessous de 4 ans	Programmation annuelle
		Former et accompagner les professionnels de l'enfance notamment avec la bibliothèque Collectivité, ainsi qu'avec l'accueil de CAP Petite enfance du lycée A. Bolland de Poissy, et de nombreux instituts franciliens au Musée du Jouet		Bibliothèques Structures Petite Enfance de la ville (crèches collectives et familiales, RPE...)	Nombres d'accueils de groupes Nombre d'inscriptions d'assistantes maternelles au service des bibliothèques	Echanges favorisés entre les différents acteurs de la Petite Enfance et les médiathèques.	Reconduit en année scolaire
		Développer et maintenir le dispositif Premières Pages (Prix et mois du Bébé Lecteurs,...)		Bibliothèques Service Communautaire de la Lecture public GPS&O Ministère de la Culture PMI Intervenants extérieurs	Nombre de structures Petite Enfance participant au prix Fréquentation des actions du Mois des Bébé Lecteurs.	Satisfaction des familles. Utilisation de l'objet "livre" dans le quotidien.	Reconduit en année scolaire
		Développer des collections adaptées dans le secteur petite enfance (livres, jeux, jouets...)		Contraintes budgétaires	Service des bibliothèques	Taux d'emprunts des documents	Collections actualisées et en bon état
ENFANCE/ JEUNESSE							
Favoriser le développement et l'épanouissement de chaque jeune dans la vie en collectivité	Offrir un cadre d'apprentissage propice à l'épanouissement global et profond des jeunes	JEUNESSE Studios : les mercredis après-midis (projets vidéos, studios, scènes ouvertes). JSV : accueillir des jeunes sur les vacances scolaires avec des stages, des activités loisirs, culturelles et sportives. Aprem'Ados : accueillir les mercredis après-midis avec des animations et des sorties Mettre en place des séjours ados financés un dispositif d'Etat (Colos Apprenantes). BIJ : 11/30 ans Mettre en place des actions de prévention santé, harcèlement, addictions, formation, emploi, logement, bourses et dispositif d'aide. Promouvoir les services civiques et SNU (service national universel) : des transitions vers l'emploi.		Service jeunesse de la ville de Poissy Dispositif du BIJ Colos apprenantes Avec la collaboration des maisons de quartiers, de la réussite éducative, de l'Education nationale Agence du service civique	Questionnaires de satisfaction	Nombre de jeunes inscrits Répartition filles et garçons Origine géographique	Année scolaire pour l'animation et les studios. Année civile pour le BIJ

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20241118-CM_20241118_19-DE
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

Favoriser le développement et l'épanouissement de chaque jeune dans la vie en collectivité	Poursuivre et enrichir les dispositifs de soutien aux familles afin qu'elles se les s'approprient	PAEJ (Point Accueil Ecoutes Jeunes) : Recevoir de façon anonyme, confidentielle et gratuite les jeunes et leurs parents par une psychologue. Mise en place d'actions autour du harcèlement		Directrice service jeunesse Psychologue Dispositif PAEJ	Questionnaires de satisfaction	Nombre de jeunes inscrits. Répartition filles et garçons. Origine géographique	Année scolaire pour l'animation et les studios. Année civile pour le PAEJ
Favoriser le développement et l'épanouissement de chaque jeune dans la vie en collectivité	Embellir et aménager la salle polyvalente pour répondre aux besoins des jeunes et qu'ils se sentent chez eux.	Réaménager et décorer la salle polyvalente Permettre aux jeunes de s'approprier l'espace	Contraintes budgétaires	Service jeunesse	Boîtes à idées	Nombre de jeunes inscrits. Répartition filles et garçons. Origine géographique	Reconduction en année scolaire
Permettre aux acteurs éducatifs de lutter contre la ségrégation, en déployant de manière coordonnée davantage de moyens humains et financiers sur les territoires politique de la ville à faible mixité sociale, cumulant des difficultés socio-éducatives.	Intensifier les prises en charge éducatives des enfants / adolescents, dès leur naissance et jusqu'à leur 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Renforcer les actions mises en place sur le territoire, suivant 3 orientations prioritaires : 1- Conforter le rôle de l'école : structurer les réseaux éducatifs, prise en charge précoce, renforcer l'attractivité des établissements 2- Promouvoir la continuité éducative : implication des parents, prises en charge éducatives prolongées, prévention santé, décrochage scolaire, citoyenneté 3- Ouvrir le champ des possibles : insertion professionnelle, mobilités, ouverture culturelle, numérique, lutte contre les discriminations	Mettre en place des actions / projets dans le cadre du dispositif de la cité éducative pour un public de 0 à 25 ans	Fort maillage partenarial sur le territoire Dépendant de l'enveloppe budgétaire allouée	Chef de projets opérationnel Cité Educative Education Nationale Préfecture Services de la ville Tissu associatif du territoire	Evaluation des actions / projets Nombre de personnes impactées par les projets Evaluation menée par un cabinet dédié à l'évaluation de la cité éducative	Retours des administrés Retours des partenaires Retours des instances décisionnaires	Reconduction en année civile
En démographie, 1 pisciacais sur 5 a moins de 15 ans.	Favoriser le développement de l'enfant à travers son éveil culturel Donner aux enfants les codes des lieux culturels, afin qu'il se familiarisent avec eux et les fréquentent toute la vie pour leur bien-être, leur enrichissement intellectuel et culture	Mettre en place des animations spécifiques et adaptées pour la jeunesse (ateliers, heures du contes, expositions, spectacles...)	Contraintes budgétaires	Direction de la Culture Intervenants extérieurs Associations locales	Nombre d'usagers qui auront fréquenté les actions Nombre d'ateliers proposés Nombre d'inscriptions au service des bibliothèques et fréquentation des musées	Satisfaction des familles Etablissements culturels de la ville dans le quotidien des jeunes.	Reconduction an année civile
		Accueillir des classes et les accueils de loisirs		Direction de la Culture Education Nationale Services de la ville Maisons de quartiers	Nombres d'accueils de groupes, Nombre de jeunes accueillis	Etablissements culturels de la ville dans le quotidien des jeunes.	Reconduction en année scolaire
		Développer des collections adaptées dans le secteur enfance jeunesse (livres, jeux, jouets...)	Contraintes budgétaires	Service des bibliothèques	Taux d'emprunts des documents	Collections actualisées et en bon état	Selon budget annuel
Mettre tout en œuvre afin que chaque enfant trouve sa place en collectivité tout en favorisant son épanouissement et bien-être	Offrir des aménagements adaptés et sécurisés favorisant l'autonomie des enfants	Réflexion autour des besoins de l'enfant pour : Rescenser les espaces disponibles Penser ou re-penser les espaces avec moins de mobiliers imposants Mettre en place des ateliers artistiques autour de fresques murales pour animer et colorer les espaces des enfants	Les espaces restreints dans certains ACM Le budget investissement	Service de la ville Périscolaire	Nombre d'enfants accueillis Mise à jour des capacités d'accueil SDJES Nombre d'espaces diversifiés dans chaque ACM	Création de nouveaux espaces (ludokid's, marionnettes, contes animés, jeux et animations spécifiques.....) Satisfaction des enfants à découvrir et à participer à de nouvelles animations Satisfaction des agents d'animation dans la prise en charge des enfants	Reconduction en année scolaire
		Mettre en place des sorties culturelles Organiser un tournoi de foot inter structures et autres disciplines autour du sport de ballon Mettre en place un référent sportif Accompagner les équipes d'animations sur le volet motricité et sport Favoriser les échanges de livres à la Médiathèque. heure du conte		Service de la ville périscolaire Service des sports Médiathèque, Lumop Musée du jouet Maison de fer Villa Savoye Centre des monuments nationaux	Nombre d'enfants accueillis Nombre d'enfants participants à chaque évènement Nombre d'évènement mis en place Nombre d'animateurs devenus référent "sport" dans chaque structure	Satisfaction des enfants Satisfaction des agents,	Reconduction en année scolaire
	Développer le partenariat avec l'éducation nationale	Mener une réflexion autour de projets communs (citoyenneté, laïcité, vivre ensemble), des espaces partagés, communication et suivi des enfants, connaissance des modalités de fonctionnement de chacun	Transversalité	Service de la ville Périscolaire Education Nationale	Nombre de projets mis en place par structure Nombre d'enfants ayant participé aux projets Nombre de sollicitations de la part des enseignants et de la direction ACM	Satisfaction des enfants Satisfaction des agents Satisfaction des enseignants Qualité des réalisations, exposition.....	Reconduction en année scolaire

	Favoriser la mixité sociale et l'accessibilité aux loisirs des enfants âgés de 3 à 11 ans	Pérenniser le système de ramassage en bus dans les différents quartiers de la ville CP au CM2 mercredis et vacances Augmentation du nombre de places les mercredis et vacances scolaires Ouvrir un site supplémentaire lors des vacances scolaires en maternelle	Recrutements difficiles car beaucoup de profil non diplômés et non expérimentés La non stabilité des équipes	Service de la ville Périscolaire	Evolution du nombre d'enfants accueillis Nombre d'enfants utilisant la navette Nombre d'inscriptions des familles à un service périscolaire ou extra scolaire	Satisfaction des enfants à venir à l'accueil de loisirs Satisfaction des familles au niveau du service rendu Proposition du même service sur l'ensemble du territoire	Reconduction en année scolaire
HANDICAP							
Besoins d'outiller les professionnels de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse sur l'accompagnement des enfants porteurs de troubles et leurs familles		Former les professionnels de la petite enfance lors de deux journées pédagogiques Mettre en place des formations spécifiques auprès des professionnels de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse		Ville de Poissy	Nombre de professionnels participant à la formation	Retours des professionnels après la formation	Reconduction en année civile
Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées 11 établissements médico-sociaux sur la ville	Favoriser l'accès et l'accessibilité à la culture	Mettre en place des animations spécifiques et/ou inclusives	Postes de référents handicap dans les structures	Direction de la Culture Structures médico-sociales Intervenants extérieurs	Nombre d'usagers qui auront fréquenté les actions Nombre d'ateliers proposés	Satisfaction des bénéficiaires	Programmation annuelle
		Favoriser le portage à domicile pour le public empêché		Service des Bibliothèques CCAS	Nombre de bénéficiaires du dispositif	Satisfaction des bénéficiaires	Selon demande
		Développer des collections et des outils adaptés (FALC, DYS...)	Contraintes budgétaires, contraintes d'aménagement des équipements culturels et possibilité de formation des agents	Direction de la Culture Service Communication Réseau IMAGO Ministère de la Culture Comité régional du Tourisme et département des Yvelines : le Musée du Jouet et la Maison de Fer prépare un dossier pour le dispositif SolYmusée 2025	Taux d'emprunts et d'utilisation des documents	Collections actualisées et en bon état	Selon budget annuel
Difficultés d'accès aux droits dans le domaine du handicap (administratif, aménagement du logement, éducatif, social, mise sous protection...)	Accompagner le public en situation de handicap	Créer une commission inclusion handicap Assurer un accompagnement social par un travailleur social dédié Faire le lien entre les référents handicap des différentes structures du territoire	Manque de moyens et de dispositifs pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap	CCAS Maison Bleue MDPH	Nombre de RDV sollicités Nombre de RDV proposés Nombre de RDV honorés		Action pérenne
Mettre tout en œuvre afin que chaque enfant trouve sa place en collectivité tout en favorisant son épanouissement et bien-être	Favoriser l'inclusion et l'accessibilité aux loisirs des enfants âgés de 3 à 11 ans	Mettre en place des PAP (projets d'accueil personnalisés) Propositions d'animations spécifiques Proposer un encadrement personnalisé voir individuel quand cela est possible Aménager les temps d'accueil Former les agents	Agents d'animation peu voir pas formés sur les enfants spécifiques générant stress et anxiété Augmentation du nombre d'enfants ayant une spécificité, pas de possibilité d'accueillir sur la durée un enfant ayant un trouble lourd	Service de la ville Périscolaire Parents	Nombre d'enfants spéciques accueillis Nombre de PAP mis en place Nombre d'enfants ayant son temps d'accueil augmenté Nombre d'agents partis en formation	Evolution du temps d'accueil Evolution des enfants à participer à la collectivité Communication positive et complémentaire avec la famille Satisfaction des agents et acceptation de prendre en charge ce public	Reconduction en année scolaire
PARENTALITE							
En démographie, la tranche des 0-4 ans est la plus élevée, et le nombre des familles monoparentales est en hausse	Favoriser le développement et l'épanouissement de chaque enfant dans la vie en collectivité, poursuivre et enrichir le soutien aux familles	Mpoursuivre et développer les ateliers "nos premiers pas vers l'école" pour aider la socialisation des enfants qui n'ont pas eu de mode de garde collectif ou qui présentent des comportements inadaptés avant l'entrée en petite section		Ville de Poissy Petite enfance Dispositif Cité Educative Dispositif PRE	Nombre d'enfants participants aux ateliers Nombre d'ateliers mis en place	Amélioration de l'appréhension des jeunes enfants lors de la première séparation pour l'entrée à l'école, moins de pleurs	Reconduction en année scolaire
Hausse des besoins dans le cadre du soutien à la parentalité	Accompagner les parents dans l'éducation de l'enfant	Dans le cadre du dispositif du Programme de Réussite Educative : Accompagner individuellement les familles par un référent de parcours Mettre en place des ateliers enfants parents et des actions autour de la parentalité (conférences...) Orienter vers les partenaires du territoire en fonction des problématiques identifiées	Augmentation du nombre de suivis individuels	CCAS Dispositif PRE Ville de Poissy CS Malraux	Nombre d'orientation reçue pour des problématiques de soutien à la parentalité Nombre de familles participant aux ateliers parents enfants et actions de parentalité Nombre de familles orientées vers notre partenaire parentalité	Evolution de la situation familiale à compter de la prise en charge individuelle et du bilan de fin de parcours	Reconduction en année civile
Cas de harcèlement en hausse	Accompagner les familles, enfants et jeunes victimes ou auteurs de harcèlement	Proposer un accompagnement individuel effectué par le référent harcèlement diplômé éducateur spécialisé. Etre force de proposition pour la mise en place d'actions de lutte contre le harcèlement : sensibilisation auprès des parents et/ou des jeunes, soirées conférences Mettre en place des suivis psychologiques et/ou soins quand nécessaire	Poste à temps partiel	Ville de Poissy Coordinatrice des activités éducatives et familiales Référente harcèlement Dispositif PAEI Bureau Information Jeunesse	Nombre d'orientation reçues pour la problématique du harcèlement Nombre de familles suivies individuellement Nombre de familles participant aux actions et ateliers mis en place dans le cadre de sensibilisation au harcèlement	Evolution de la situation familiale à compter de la prise en charge individuelle et du bilan de fin de parcours	Reconduction en année civile

Familles monoparentale en hausse. Hausse des besoins dans le cadre du soutien à la parentalité	Favoriser le développement et l'épanouissement de chaque enfant dans la vie en collectivité, poursuivre et enrichir le soutien aux familles	Proposer des activités partagées enfants-parents (Litté-Biberon, ateliers créatifs, temps de jeux, journées spécifiques telles que la Fête du jeu)		Direction de la Culture	Nombre d'usagers qui auront fréquenté les actions Nombre d'ateliers proposés. Nombre d'inscriptions au service des bibliothèques et fréquentation des musées	Satisfaction des familles.	Programmation annuelle
		Mettre en place un projet de jeux dans les écoles avec une attention particulière pour les écoles situées en QPV ou en REP +		Service des Bibliothèques CS Malraux	Nombre d'écoles ayant bénéficiées de ce projet Fréquentation des centres sociaux et des bibliothèques.	Satisfaction des familles. Utilisation de l'objet "jeu" dans le quotidien.	reconduit en année scolaire
		Initier des interventions culturelles au sein du dispositif LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents)	Contraintes RH	Service des Bibliothèques	Nombre d'interventions au LAEP	Satisfaction des bénéficiaires	2025
		Développer les collections sur la parentalité	Contraintes budgétaires	Service des Bibliothèques	Taux d'emprunts des documents	Collections actualisées et en bon état	Selon budget annuel
		Aménager des espaces-jeux dans les musées pour développer les instants partagés parent-enfant		Service des musées			
Créer un lien de confiance et faire participer les familles à la vie de l'accueil de loisirs	Faire connaissance avec l'équipe d'animation Accentuer la communication Collaborer avec les familles	Mettre en place des co-animations, portes ouvertes, des grands évènements sur l'année et les intégrer à la réflexion pédagogique et éducative de leur enfant	La communication avec certaines familles n'est pas toujours simple par manque de connaissance de notre secteur d'activité	Service de la Ville Périscolaire Familles	Nombre de familles participant aux différents évènements et co-animation Nombre de familles favorables à la mise en place d'un PAP	Satisfaction des familles sur l'accueil Satisfaction des familles dans la prise en charge de leur enfant	Reconduction en année scolaire
Sensibiliser les enfants et sa famille au "harcèlement"	Accompagner les enfants dans un savoir être bienveillant et respectueux vis-à-vis d'autrui Informier et orienter les familles sur des situations préoccupantes	Mettre en place des animations diverses lors de la journée nationale de lutte contre le harcèlement en novembre (théâtre forum, mur d'expression, boîte à messages, jeux fédérateurs...), Exemples : concours d'affiches inter structures, tournoi sportif, avec le soutien de la référente harcèlement, escape game Harcèlement.... Assurer la mise en place d'actions de sensibilisation et d'informations sur le risque pénal sur la notion de harcèlement	Certaines situations ne sont pas toujours évidentes à aborder, les animateurs sont parfois dépasser par certains comportements d'enfants	Service de la Ville Périscolaire Dispositif PRE CCAS - Point justice CDAD	Nombre de participants au concours d'affiches Nombre de situations régulées	Satisfaction des enfants à participer et à collaborer Satisfaction des familles dans la prise en charge de leur enfant Satisfaction des agents à réduire les situations conflictuelles entre enfants	Reconduction en année scolaire
INSERTION / ACCES AUX DROITS							
Favoriser le développement et l'épanouissement de chaque jeune dans la vie en collectivité	Ramener les jeunes vers l'emploi et favoriser l'insertion	Identifier les jeunes âgés de 16 à 25 ans, en rupture scolaire et éloignés de l'emploi dans le cadre du dispositif PRIJ (Plan Régional d'Insertion Jeunesse)	Contraintes RH	Ville de Poissy Service jeunesse Délégué du Préfet PRIJ : le Plan Régional d'insertion Jeunesse	Bilan annuel	Nombre de jeunes inscrits Répartition filles et garçons Origine géographique	Année civile
Problématique d'apprentissage de la natation et faible taux du Savoir nager à la fin du 3ème cycle	Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants : Apprendre à nager	Mettre en place un dispositif d'apprentissage gratuit - Aisance Aquatique ou J'apprends à Nager	La régularité imposée sur le dispositif peut être un frein mais dans l'ensemble les niveaux d'assiduité sont très bons	Service des sports Cercle Nautique de Poissy AS Poissy Triathlon Agence Nationale du Sport Etat	236 enfants (183 AA et 53 JAN)	93% taux de réussite 6 enfants ont ensuite pris une licence dans les associations partenaires	Année civile
Manque de passerelle entre le sport à l'école primaire et la pratique sur les 11-15 ans	Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants : assurer une pratique sportive encadrée	Proposer le Pass Sport Club et Pass culture avec une aide de 30 Euros pour la prise en charge des licences de 11-17 ans dans les associations sportives et culturelles partenaires	Malgré l'accompagnement du service des sports et des associations certaines familles ne remplissent pas la demande	Service des sports Associations partenaires engagées	850 enfants	Augmentation des activités vers les enfants	Juillet à Novembre de chaque année
Problématiques d'errance le soir pour les jeunes ados	Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants	Mettre en place des animations autour du football les vendredis soirs au stade Laurisa Landre		Service des sports Annexe CS Malraux ST-Exupéry Dispositif Ensemble au stade	Environ 50 enfants concernés		Année civile
Accès aux sports et lutte contre la sédentarité	Faire découvrir le sport aux enfants de primaires les mercredis matins	Proposer des initiations sportives dans un cadre ludique, par des professionnels	Nécessité d'avoir la participation des clubs toute l'année pour faciliter la création de passerelle AIS-Assos	Service des Sports Dispositif AIS : Académie d'Initiation aux Sports Associations sportives	180 enfants / mercredi	Evaluation du nombre d'enfant qui poursuivent leur activité en club	Tous les mercredis de l'année scolaire

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20241118-CM_20241118_19-DE
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

Accès aux sports et lutte contre la sédentarité	Faire découvrir le sport aux enfants de primaires sur des semaines de vacances complètes avec restauration et accès à une alimentation équilibrée	Proposer un dispositif permettant la découverte sportive et proposer un accès à une alimentation équilibrée Mettre à disposition des équipements sportifs de la ville pour les adolescents et les jeunes adultes en assurant un encadrement de ces temps dans le but de lutter contre l'errance		Service des Sports Dispositif Sports Vacances	60 enfants / semaine		6 semaines de vacances par an
Méconnaissances des droits Difficultés d'accès à l'information juridique (distance, moyens financiers, temps)	Permettre au public de bénéficier de conseils juridiques dans différents domaines du droit	Maintenir le point Justice et créer de nouvelles permanences : Permanences juridiques gratuites et anonymes avec des juristes spécialisés dans différents domaines du droits		Pôle Social Simone Veil CCAS CDAD	Nombre de permanences disponibles Nombre de RDV sollicités Nombre de RDV proposés Nombre de RDV honorés	Dispositif porté et financé par le CDAD de Versailles. Le CCAS a une obligation de moyens, pas de résultats	Action pérenne
Manque de compréhension et de maitrise du vocabulaire juridique	Accompagner le public à la compréhension et/ou rédaction de courriers administratifs simples	Créer et maintenir une permanence hebdomadaire d'un écrivain public	Agent du CCAS ou recrutement d'un agent vacataire Besoin de financement	Pôle Social Simone Veil CCAS	Nombre de permanences disponibles Nombre de RDV sollicités Nombre de RDV proposés Nombre de RDV honorés		Courant 2025 si financement CTG
Difficulté d'accès aux droits et aux démarches administratives dématérialisées pour le public aîné et en situation de handicap	Favoriser l'accès aux droits de ce public Lutter contre le non recours au droit	Créer une permanence hebdomadaire du PIMMS à la Maison Bleue pour les personnes âgées et les personnes porteuses de handicap pour : ° l'ouverture des droits à la retraite (base et complémentaire), à la pension de réversion, à l'allocation de solidarité des personnes âgées (ASPA) et leur suivi ; ° l'ouverture des droits CAF, CPAM (instruction des demandes de CSS) et leur suivi ; ° l'ouverture de compte (AMELI, CAF, etc.) et leur suivi ; ° la création de compte informatique (ANTS) ou institutions publiques ; ° l'explication de courriers reçus de ces mêmes organismes.	Contraintes budgétaires	Maison Bleue (CCAS) PIMMS	Nombre de bénéficiaires de la Maison Bleue ayant pris un RDV à cette permanence ; Nombre de rendez-vous pris par bénéficiaire Nombre de rendez-vous honorés / annulés / déplacés / non honorés ; Nombre de dossiers traités par thématiques.		Octobre 2024 à juillet 2025
Difficultés d'accès aux droits et de réalisation des démarches administraiives	Accompagner le public dans les démarches administratives et l'accès aux droits	Créer et maintenir des permanences sur l'ensemble du territoire pour accompagner les administrés dans la dématérialisation, l'accès aux droits, les démarches administratives (logement, caf, impôts, papier d'identité...)	Contraintes budgétaires Locaux pour les permanences	Service de la ville CS Malraux Pimm's France services	Nombre de bénéficiaires reçus Nombre de dossiers traités par thématiques	Satisfaction des usagers Retours des partenaires	Reconduction en année civile
22,9 % des piscicacais sont imigrés	Favoriser l'accès à la langue française et lutter contre l'illétrisme	Développer des collections FLE et FLM pour l'apprentissage de la langue française Lieu ressource pour les cours d'alphabétisation Mise en place d'ateliers de conversation	Contraintes budgétaires Contraintes RH	Service des Bibliothèques	Taux d'emprunts des documents Nombre d'usagers qui auront fréquenté les actions. Nombre d'ateliers proposés.	Collections actualisées et en bon état	Selon budget annuel Reconduction en année civile
Difficultés d'accès à l'emploi	Faciliter les démarches de recherches d'emploi	Permettre l'information, la recherche d'emploi, développer le réseau professionnel des administrés en mettant en place des salons et forum sur la thématique de l'emploi : les 4h de l'emploi, salon de l'étudiant...		Service de la Ville Insertion emploi Partenaires	Nombre de personnes se rendant aux salons / forums Fréquentation des salons	Satisfaction du public Satisfatcion des partenaires	Reconduction en année civile
Sensibiliser les différents publics sur les dispositifs d'insertion	Détecter les personnes éligibles à l'IAE (insertion par l'activité économique)	Communiquer et sensibiliser par la mise en place d'actions dans les lieux d'accueil de la ville (salon IAE, événements....)		Service de la ville Structures partenaires France travail Mission locale	Nombre de personnes accompagnées et/ou orientées	Connaissance du dispositif de l'insertion auprès des pisciacais	Reconduction en année civile
	Détecter les personnes éligibles au dispositif d'insertion emploi 16/25 ans	Communiquer et sensibiliser les jeunes au dispositif existant					
Dispositif de garde d'enfants pour les familles monoparentales souhaitant découvrir ou reprendre le travail	Trouver des solutions de garde auprès des lieux d'accueil	Proposer des solutions pour répondre à cette problématique de garde d'enfants	Contraintes RH (personnel qualifié)	Services de la ville Strucutres privées de garde d'enfants	Nombre de personnes accompagnées et/ou orientées	Solution de garde trouvée pour la famille monoparentale	Reconduction en année civile
Faciliter le retour à l'emploi des seniors et les personnes en situation de handicap	Favoriser le retour à l'emploi de ces publics mal considérés	Mettre en place un forum à destination du public de plus de 55 ans		Services de la ville Stuctures partenaires France travail	Nombre de personnes accompagnées et/ou orientées	Retour à l'emploi	Reconduction en année civile
		Accompagner les personnes porteuses de handicap sur le champs de l'insertion ou la réinsertion professionnelle		Entreprises			
ANIMATION DE LA VIE SOCIALE							

Prévention des tensions sociales Promotion de la mixité sociale Cohésion sociale et inclusion: renforcement du sentiment d'appartenance permettant de réduire les clivages sociaux Dynamisation du territoire (revitalisation des quartiers, développement des initiatives locales)	Favoriser le développement (voire l'émergence) de lieux d'animation de la vie sociale de proximité	Promouvoir et soutenir logistiquement et financièrement des lieux d'animation de la vie sociale (Centre social, maisons et clubs de quartiers, associations...) Constituer une dynamique partenariale par la création d'outils communs	Freins: financements, difficultés à trouver des espaces adaptés (situation, accessibilité...), complexité administrative pour lever des subventions, mobilisation complexe des habitants pour l'implication du fonctionnement des structures Leviers: collaboration avec les partenaires et institutions locales, innovation dans les activités proposées, implication des habitants en créant un sentiment d'appartenance et de responsabilité partagée	Portage ville Tissu associatif CAF Préfecture GPSEO	- Fréquentation : Nombre de participants aux activités proposées -Diversité des activités proposées : Nombre de types d'activités (sportives, culturelles, éducatives, etc.) Nombre d'événements organisés (ateliers, conférences, etc.) - Amplitude horaire d'ouverture : Nombre total d'heures d'ouverture par semaine.	Satisfaction des usagers : enquêtes de satisfaction auprès des participants pour évaluer la qualité des activités et des infrastructures. Commentaires et retours qualitatifs sur les expériences vécues. Impact sur la cohésion sociale : études et témoignages sur l'effet des activités sur la création de liens sociaux Qualité des infrastructures et des services Diversité des publics touchés : analyse de la diversité des participants en termes d'âge, de genre, d'origine socio-culturelle. Contribution à la dynamique locale : perception des habitants (enquêtes qualitatives, entretiens).	Reconduction en année civile
Besoins repérés: besoin d'équité dans l'accès aux services à la population, soutien aux populations les plus vulnérables Enjeux: réduction des tensions sociales et de territoire, amélioration de la qualité de vie de chacun	Renforcer la cohésion sociale en favorisant l'inclusion de tous	Créer des activités sociales, culturelles et sportives ciblées Organiser des évènements festifs (fêtes de quartiers, Jeux de Poissy...).	Freins: inégalités socio-économiques, cloisonnement des pratiques Levier: diagnostic social fin	Portage ville Associations CAF Préfecture Institutions publiques et privées	Taux de participation aux activités Nombre de participants aux événements	Qualité de la participation : Taux de retour d'expérience positif à travers des sondages ou questionnaires après chaque activité, évènements	
Besoins repérés: manque de coordination dans les actions, mutualisation des ressources humaines et financière Enjeux: développement de la dynamique du tissu social et économique, meilleure efficacité dans l'articulation entre les actions répondant plus efficacement aux besoins des habitants	Mettre en réseau les acteurs locaux	Collaborer avec des associations locales, des entreprises, et des institutions publiques pour co-organiser des événements Développer des partenariats pour diversifier les activités (sport, culture, environnement...)	Freins: absence de vision commune, manque de confiance et de coopération, manque de structuration et absence de coordination Leviers: définition d'objectifs communs, animation et coordination des réseaux (personne dédiée), partage d'expériences et des bonnes pratiques	Ville Tissu associatif Institutions publiques et privées Entreprises Bailleurs sociaux	Nombre de partenariats nouveaux créés	Diversité des champs d'intervention et d'action des partenaires	Reconduction annuelle
Besoins repérés: besoin de proximité et d'écoute, les habitants souhaitant être entendus dans les décisions qui impactent leur quotidien Enjeux: renforcement de la démocratie participative, amélioration des politiques publiques en impliquant au plus près le citoyen	Encourager la participation citoyenne	Développer des comités des habitants et des instances participatives au sein des structures de vie sociale Créer un budget participatif Mettre en place des plateformes d'échanges Créer un "pass ados" pour responsabiliser les jeunes et leur permettre d'accéder à des activités en contrepartie d'actions citoyenne sur leur territoire	Freins: défiance envers les institutions, manque de temps et de disponibilité des habitants, absence de culture de la participation citoyenne Leviers: valorisation des contributions citoyennes et en démontrer concrètement l'impact, transparence et simplification dans le processus de décision	Ville Associations Habitants	Taux de participation (pourcentage de citoyens ayant pris part aux dispositifs) Nombre de dispositifs (consultations, réunions publiques, plateformes..) Nombre de propositions citoyennes Taux de satisfaction des participants Montant des budgets alloués	Niveau de mobilisation collective Retour sur expérience des contributeurs et animateurs Perception des participants	Reconduction annuelle
Développer les actions culturelles	Porter la culture dans les quartiers pour un meilleur maillage du territoire	Proposer des tournées de la Ludothèque Mobile	Contraintes RH	Service des Bibliothèques	Nombre d'usagers qui auront fréquenté les actions Nombre d'ateliers proposés Nombre d'inscriptions au service des bibliothèques	Satisfaction des usagers. Utilisation de l'objet "jeu" dans le quotidien.	Programmation annuelle
		Mettre en place des actions Hors les Murs (Centres sociaux...)	Contraintes RH	Direction de la Culture	Nombre d'usagers qui auront fréquenté les actions Nombre d'ateliers proposés Nombre d'inscriptions au service des bibliothèques	Satisfaction des usagers.	Programmation annuelle
		Mieux identifier le kiosque Culture dans les évènements de la ville (Fête de la Nature, fêtes de quartier...)	Contraintes RH		Nombre d'usagers qui auront fréquenté le kiosque Nombre d'inscriptions au service des bibliothèques et fréquentation des musées		
	Proposer des événements culturels attractifs, adaptés à un large public et accessibles	Maintenir et développer les événements culturels festifs (Fête du jeu, Nuit des musées, Nuit de la Lecture, Partir en Livres, Journée du patrimoine...)	Contrainte budgétaire		Fréquentation des événements culturels	Accusé de réception en préfecture N° 2024-000000000-18 Date de télétransmission : 25/11/2024 Date de réception préfecture : 25/11/2024	19-DE

Manque d'activité durant l'été	Mettre en place d'activités gratuites pour les jeunes des accueil de loisirs et pour les familles des centres sociaux de la ville	Maintenir et développer les activités d'été autour d'un villkage autour du dispositif Savoir Rouler à Vélo , avec des structures gonflables et des structures aquatiques et un Ludipark Etendre le dispositif "Village d'été" à l'ensemble du territoire	Grace à une bonne communication et une bonne coordination avec les centres nous arrivons à toucher un maximum de jeunes et de familles	Service des Sports Service de la ville Dispositifs : savoir rouler à valéo - Ludipark CAF Etat	2000 enfants		Juillet et Aout de chaque année
Manque d'activités sportives et accompagnement sur le temps méridien	Faire vivre et dynamiser les dispositifs existants : Midi du hand et Midi du basket	Mettre en place des activités pour favoriser la pratique sportive et éviter les moments d'errance sur la pause méridienne pour les primaires	Les éducateurs sportifs de la ville sont de très bons ambassadeurs pour le projet qui touche de plus en plus de jeunes depuis qu'une solution de ramassage à l'école a été mise en place	Service des sports Associations sportives Dispositifs midi du hand et midi du basket	120 enfants	Mise en place d'une équipe de filles grâce au dispositif	2 fois par semaine sur 30 semaines
Manque d'activité sportive et création de lien social	Faire vivre et dynamiser les footings de la pisciacaïse	Mettre en place des séquences gratuites de préparation de course à pied et de randonnée pour la course annuelle de la ville avec les éducateurs du service des sports		Service des sports	120 participants	Participation importante à l'évènement pour cloturer la préparation	Entre janvier et juin
INCLUSION NUMERIQUE							
Favoriser le développement et l'épanouissement de chaque jeune dans la vie en collectivité.	Lutter contre la fracture numérique	Pérenniser le partenariat Relais numérique : l'association hébergée dans les locaux du service jeunesse, lutte contre la fracture numérique en donnant ou prêtant des ordinateurs reconditionnés		Service jeunesse Ville de Poissy Association relai numérique	Bilan annuel	Nombre de jeunes inscrits Répartition filles et garçons Origine géographique	Reconduction chaque année
En 2021, 15,4 % des personnes de 15 ans ou plus résidant en France sont en situation d'illectronisme : 13,9 % n'ont pas utilisé Internet au cours des trois derniers mois et 1,5 % l'ont utilisé mais ne possèdent pas les compétences numériques de base	Favoriser l'accès et former aux outils numériques	Mettre à disposition des ordinateurs et des outils numériques	Contraintes budgétaires	Service des Bibliothèques	Fréquentation et taux d'utilisation des ordinateurs et des outils numériques	Satisfaction des bénéficiaires et début d'autonomie numérique	Selon budget annuel
		Proposer des initiations informatiques	Contraintes RH	Service des Bibliothèques	Nombre d'usagers qui auront fréquenté les actions Nombre d'ateliers proposés.	Satisfaction des bénéficiaires et début d'autonomie numérique	2025
		Appréhender l'éducation aux médias pour les jeunes	Contraintes RH	Service des Bibliothèques	Nombre d'usagers qui auront fréquenté les actions Nombre d'ateliers proposés.	Meilleure connaissance des médias et de leurs dangers	2025
		Mettre à disposition des outils numériques dans le parcours du musée (tablettes équipées d'applications spécifiques ou utilisées lors de parcours-jeux avec les classes et centres de loisirs)	Contrainte d'entretien et d'actualisation du matériel	Service des musées	Nombre d'usagers fréquentant les actions et équipements	Accès ludique au numérique culturel, complément d'information sur les collections,	Reconduction en année civile
Non maîtrise de l'outil numérique (démarches administratives en particulier) par le public aîné	Lutter contre le non-recours ; Favoriser le bien-vieillir, accompagner et soutenir les démarches dématérialisées)	Mettre en place des ateliers numériques collectifs Mettre en place des cours d'informatique individuels animés par un prestataire Mettre en place des cours informatiques dans les quartiers QPV	Contraintes budgétaires Financements Conférence de financeurs du Département	Maison Bleue (CCAS)	Nombre d'inscrits aux ateliers collectifs Nombre d'inscrits aux cours individuels	Evaluation des objectifs d'autonomie sur l'outil informatique par le prestataire	Action pérenne
Favoriser l'accès au portail famille auprès de l'utilisateur	Accompagner les familles individuellement dans l'utilisation du portail famille	Mettre en place un médiateur numérique sur le territoire pour informer et orientater par la direction ACM les familles, notamment pour les accompagner dans la mise en place et l'utilisation du portail familles	Inclusion numérique Manque de pratiques, barrière de la lecture	Service de la ville Informatique	Evolution du nombre de familles utilisatrices du portail famille	Satisfaction de l'utilisateur à passer en dématérialisation	Reconduction en année scolaire
Outils des professionnels	Accompagner les professionnels dans la modernisation	Mettre à disposition des professionnels l'équipement informatique nécessaire à la réalisation de leurs missions (Exemple : FME)	Inclusion numérique Modernisation	Service de la ville Informatique CAF	Nombre d'équipement déployés Nombre de formations dispensées	Retours des professionnels	Reconduction en année civile
VALEUR DE LA REPUBLIQUE ET LAICITE							
Favoriser le développement et l'épanouissement de chaque jeune dans la vie en collectivité	Lutter contre les dérives sectaires et soutenir la laïcité	Animer des cinés-débats consacrés à la prévention de la radicalisation et autres thématiques se rapportant aux valeurs de la république et de la laïcité		Intervenant spécialisé : Bilel AININE Service jeunesse de la ville BIJ	Bilan annuel	Nombre de jeunes inscrits Répartition filles et garçons Origine géographique	Reconduction en année scolaire
	Appréhender les valeurs citoyennes et républicaines ainsi que les fonctions de Maire et d'Elu municipal	Proposer des visites commentées de l'Hôtel de Ville avec des classes et des accueils de loisirs Développer les visites apprentis citoyens à l'hôtel de ville		Direction de la Culture Education Nationale Services de la ville Maisons de quartiers	Nombres d'accueils de groupe Nombre de jeunes accueillis	Etablissements culturels de la ville dans le quotidien des jeunes	Reconduction en année scolaire
	Travailler sur l'inclusion et les valeurs républicaines	Mettre en place la semaine Olympique à l'école avec des ateliers sur les sujets évoqués	Implication de sportifs pour accentuer l'accroche	Service des sports Ecoles de la ville Accueils de loisirs	1200 enfants concernés sur une semaine		Avril 2024-2025 Reconduction en année scolaire

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20241118-CM_20241118_19-DE
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

Prévention de la délinquance et de la radicalisation	Pérenniser les actions mises en place dans le cadre du dispositif CLSPDR	Proposer des actions de prévention de la délinquance et pérenniser celles existantes : mesures de responsabilisation, accueil des collégiens temporairement exclus, rappel à l'ordre, rappel à la loi, accueil de tigistes mineurs et majeurs, réparation pénale mise en place par la Police Municipale Pérenniser le poste d'intervenante sociale en commissariat pour la lutte contre les violences intra familiales		Service de la ville Police Municipale Etat Préfecture PJJ Dispositif CLSPDR Dispositif PRE			
	Favoriser les actions de rapprochement jeunes / police	Pérenniser les villages prox raid aventure et les séjours Raid Aventure et mettre en place de nouvelles actions permettant le rapprochement jeunes / forces de l'ordre		Service de la ville Police Municipale Police Nationale Etat Préfecture PJJ Dispositif CLSPDR Dispositif PRE Association Raid Aventure Organisation			Reconduction en année civile
Favoriser le vivre ensemble	Sensibiliser les enfants aux valeurs de la république et de la laïcité	Mettre en place des séances de sensibilisation et de découverte (CE2 au CM2), Exposition moi jeune citoyen (débats ouverts sur des situations de la vie quotidienne à la maison, dans la rue, à l'école)	Agents d'animation permanents peu ou pas formés sur le sujet pour animer des temps réguliers	Service périscolaire GPSO Associations	Nombre d'enfants participants aux animations / Nombre d'actions mises en place sur l'année scolaire	Satisfaction des enfants à participer aux ateliers / Satisfaction des équipes à porter les initiatives / Changements de comportements des enfants entre eux sur le savoir être	Reconduction en année scolaire
Promouvoir la citoyenneté	Dynamiser le passeport du civisme sur le territoire pisciacais	Faire vivre le passeport du civisme auprès de tous les élèves de CM2 du territoire en allant leur promouvoir les actions citoyennes sur les thématiques de solidarité, devoir de mémoire, environnement, découverte du patrimoine, Europe et francophonie, inclusion...		Service de la Ville Education Nationale Association des Maires de France	Environ 560 élèves de CM2 concernés Nombre d'actions réalisées par les enfants Nombre d'enfants participant aux actions collectives / individuelles	Retours des familles Retours des élèves Retours de l'équipe enseignantes et des associations partenaires	Reconduction en année scolaire
	Permettre à tous les enfants de s'exprimer	Mettre en place les projets proposés par les élus du Conseil Municipal Junior, pour améliorer la vie quotidienne des jeunes de la Ville.		CMJ : Conseil Municipal Junior		Retours des élus Retours des familles	Reconduction en année scolaire
LOGEMENT							
Répondre aux besoins des pisciacais en terme de logements	Permettre de suivre les états d'insalubrité des logements et des impayés de loyers	Mettre en place des suivis en terme d'insalubrité et d'impayés de loyers pour améliorer la vie de pisciacais		Service hygiène Ville de Poissy Bailleurs	Nombre de suivis	Retours des usagers Retours des bailleurs	Reconduction en année civile

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20241118-CM_20241118_19-DE
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

Document publié sur le [site de la ville](#) le 25/11/2024